

Fonds distinct jumelé de placements canadiens CI SunWise Essentiel 2

Options de garantie Income Class 75/100 CAD

APERÇU DU FONDS

Le Fonds jumelé investit dans la Catégorie de société de placements canadiens CI et Catégorie de société obligations de sociétés Signature. Les fonds sous-jacents sont combinés pour détenir environ 70 % en actions et 30 % en obligations.

PROFILS DES FONDS

Date de création	août 2012
Total des actifs nets (\$CA) En date du 2020-09-30	6.5 millions \$
VLPP En date du 2020-10-22	16,5066 \$
RFG (%) En date du 2020-06-30	2,45
Frais de gestion (%)	2,02
Catégorie d'actif	Équilibré canadien
Devise	\$CA
Placement minimal	500 \$ (initial) / 100 \$ (supplémentaire)

Niveau de risque²

Faible	Faible à modérer	Modérer	Modérer à élevé	Élevé
--------	------------------	---------	-----------------	-------

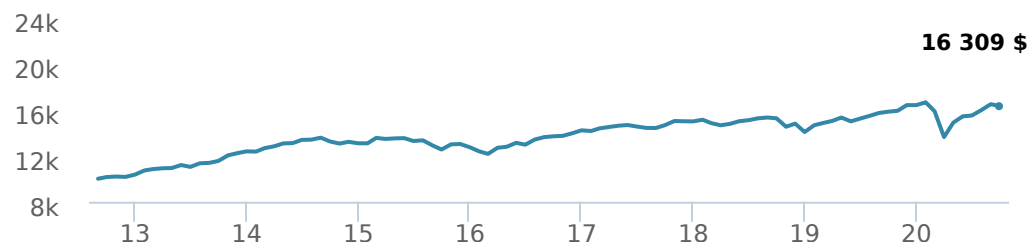
CODES DES FONDS

Income Class 75/100	FAI 22766 FAR 22866
Investment/Estate	Catégorie Succession 75/100: FAI 22466 Catégorie Succession 75/100: FAR 22566
PIM CLASS	Catégorie Placement 75/75: 22366 Catégorie Succession 75/100: 22666 Catégorie Revenu 75/100: 22966

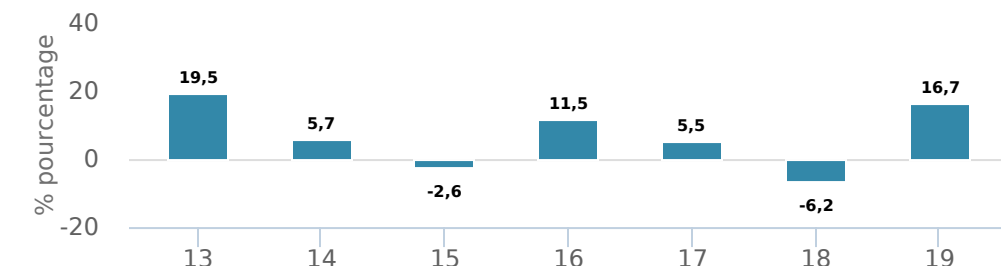
RENDEMENTS¹

En date du 2020-09-30

Croissance d'un placement de 10 000 \$ (depuis la date de création)



Rendement par année civile



Rendements composés annuels moyens

CA	1 mois	3 mois	6 mois	1 an	3 ans	5 ans	10 ans	Création*
-0,6 %	-1,1 %	5,2 %	19,7 %	3,0 %	3,6 %	5,4 %	-	6,2 %

*Depuis la date de création

GESTIONNAIRES



Gestion d'actifs multiples CI, une société dirigée par le gestionnaire de portefeuille Alfred Lam, surveille les solutions gérées de CI. La philosophie de l'équipe se concentre sur la production de résultats prévisibles pour les investisseurs en investissant dans toutes les catégories d'actif, tout en ajoutant de la valeur et en assurant la gestion du risque au moyen de divers facteurs. Gestion d'actifs multiples CI est une division de CI Investments Inc., une filiale de CI Financial Corp.

Fonds distinct jumelé de placements canadiens CI SunWise Essentiel 2

Options de garantie Income Class 75/100 CAD

RÉPARTITION DU PORTEFEUILLE⁵

En date du 2020-09-30

Répartition de l'actif	(%)	Répartition sectorielle	(%)	Répartition géographique	(%)
Actions américaines	34,54 %	Revenu fixe	26,00 %	États-Unis	51,20 %
Actions canadiennes	34,05 %	Services financiers	22,17 %	Canada	46,23 %
Obligations de sociétés étrangères	16,08 %	Services aux consommateurs	18,67 %	Bermudes	1,75 %
Obligations de sociétés canadiennes	9,20 %	Technologie	11,10 %	Royaume-Uni	0,46 %
Espèces et équivalents	3,45 %	Services industriels	7,06 %	Autres	0,17 %
Unités de fiducies de revenu	1,64 %	Soins de santé	4,41 %	Europe	0,10 %
Actions internationales	0,33 %	Autres	3,46 %	Iles Caimans	0,07 %
Autres	0,27 %	Espèces et quasi-espèces	3,45 %	Suisse	0,01 %
Obligations du gouvernement canadien	0,25 %	Télécommunications	1,96 %	Luxembourg	0,01 %
Hypothèques	0,19 %	Services publics	1,72 %		

PRINCIPAUX TITRES

	Secteur	(%)
1. Catégorie de société placements canadiens CI I	Fonds commun de placement	71,20 %
2. Catég soc obligations de sociétés Signature I	Revenu fixe	28,80 %

Remarque : Les données fournies ci-dessus doivent être analysées en tenant compte des dénis de responsabilité apparaissant à la page prochaine.

¹ Les fonds communs de placement peuvent comporter des commissions, des commissions de suivi, des frais de gestion et d'autres frais. Veuillez lire le prospectus avant d'investir. Les taux de rendement indiqués correspondent aux rendements globaux historiques composés annuels après déduction des frais payables par le fonds (sauf pour les rendements d'une période d'un an ou moins, qui sont des rendements globaux simples). Ces résultats tiennent compte de la fluctuation de la valeur des titres et du réinvestissement de tous les dividendes et de toutes les distributions, mais ils excluent les frais d'acquisition, de rachat, de distribution et autres frais facultatifs, de même que l'impôt sur le revenu payable par tout détenteur de titre, qui ont pour effet de réduire le rendement. Les fonds communs de placement ne sont pas garantis, leur valeur fluctue fréquemment et les rendements passés pourraient ne pas se répéter.

² Nous déterminons le niveau de risque d'un fonds conformément à une méthode normalisée de classification du risque, fournie dans le Règlement 81-102, laquelle est fondée sur la volatilité historique du fonds, qui est mesurée par l'écart-type de ses rendements sur dix ans. Selon la méthode normalisée, si un fonds offre des titres au public depuis moins de dix ans, l'écart-type d'un fonds de référence ou d'un indice de référence doit se rapprocher raisonnablement de l'écart-type du fonds, pour déterminer le niveau de risque du fonds. Veuillez noter que le rendement historique peut ne pas être révélateur des rendements futurs, la volatilité historique d'un fonds n'est pas une indication de sa volatilité future.

⁵ Les répartitions du portefeuille varieront pendant la durée de vie du fonds commun de placement en fonction des fluctuations des placements du portefeuille et de la valeur au marché de chaque titre. Le(s) gestionnaire(s) de portefeuille peut/peuvent modifier les répartitions du portefeuille pour quelques secteurs ou tous les secteurs.

Ces renseignements ne doivent pas être pris ni interprétés comme un conseil en matière de placement ni comme une promotion ou une recommandation à l'égard des entités ou des titres dont il est question.

Certains énoncés contenus dans la présente sont fondés entièrement ou en partie sur de l'information fournie par des tiers; CI a pris des mesures raisonnables afin de s'assurer qu'ils sont exacts.

Les taux de rendement qui apparaissent dans le tableau sont utilisés uniquement pour illustrer les effets du taux de croissance cumulé et ne sont pas destinés à refléter les valeurs futures des fonds communs ou les rendements sur les placements dans des fonds communs.

Le graphique « Croissance de 10 000 \$ investis » illustre la valeur finale d'un placement hypothétique de 10 000 \$ dans des titres à la fin de la période de placement indiquée et ne vise pas à refléter les valeurs futures ou les rendements du placement.

Le ratio des frais de gestion (« RFG ») représente le ratio des frais de gestion sur douze mois qui reflète les coûts d'exploitation du Fonds, incluant la TVH, la TPS et la TVQ (à l'exclusion des commissions et des autres frais d'opérations de portefeuille) exprimé en pourcentage de la valeur liquidative moyenne quotidienne pour la période, y compris la quote-part proportionnelle des frais sous-jacents du ou des fonds, le cas échéant. Le RGF est déclaré dans le Rapport de la direction sur le rendement du fonds (« RDRF ») de chaque fonds. Les RDRF sont accessibles dans l'onglet Documents du site Web ci.com.

® Placements CI et le logo Placements CI sont des marques déposées de CI Investments Inc. « Partenaire de confiance en matière de patrimoine^{MC} » est une marque de commerce de CI Investments Inc. © CI Investments Inc. 2020. Tous droits réservés.

Publié en octobre 2020